

Montréal, le 1^{er} avril 2009

Mme Sylvie Mondor agr.
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Remise de documents

Madame,

Projet minier aurifère Canadian Malartic

Questionnement supplémentaire de la Commission (Questions 20 à 24)

20. Plusieurs citoyens touchés directement par la relocalisation, n'ayant toujours pas réglé de gré à gré avec Osisko ou encore négocié avec la Corporation, présentent aujourd'hui, après 2 ans d'incertitude face à leur avenir, des problèmes importants de sommeil et de stress qui affectent leur santé. Comment Osisko ou la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue entend mesurer cet impact ? Par qui ? Par quel mécanisme ? Comment y répondre maintenant ?

Réponse Osisko :

Les impacts psychosociaux du projet ont été mesurés de trois façons par GENIVAR pour le compte d'Osisko :

- 1) D'abord par le biais de nombreuses consultations réalisées auprès de divers intervenants dans le contexte de l'étude d'impact. Nous référons au chapitre 3 de ce document « Consultation du milieu » et plus particulièrement à la section 3.3 (voir PR3.1). Le rapport sectoriel de GENIVAR sur la consultation du milieu (voir PR8.10) en fait également état;
- 2) Ensuite dans l'étude d'impact; nous référons ici à la section 8.5.1 « Bien-être psychologique de la population » du chapitre 8 portant sur la relocalisation des résidences et des institutions publiques (voir PR3.1);
- 3) Enfin, GENIVAR a réalisé en janvier 2009 trois groupes de discussion avec des propriétaires et des locataires déménagés ou non dans le but de vérifier ses prévisions quant aux impacts psychosociaux du processus de relocalisation et de dégager, au besoin, des pistes d'amélioration des opérations de déménagement. Le rapport intitulé « Évaluation de l'expérience de déménagement des résidents du secteur sud de Malartic – Rapport des groupes de discussion » (février 2009), rend compte des résultats de cet exercice. Ce rapport est annexé aux présentes.

Mentionnons par ailleurs qu'Osisko paie tous les frais de supports professionnels (notaires, évaluateur) dans le cadre des négociations relatives à leur relocalisation. Le Groupe de consultation de la communauté de Malartic a de son côté publié en 2008 un « Guide de gestion du stress et de l'anxiété » à l'intention des citoyens de Malartic plus particulièrement ceux concernés par le projet minier aurifère Canadian Malartic. Les ressources du CLSC de Malartic sont également disponibles pour intervenir dans ce contexte.

21. Comment Osisko entend vérifier s'il y a déchirure sociale ou non au sein de la population de Malartic à la suite de son projet ? Quand et par qui ?

Réponse Osisko :

Dans l'étude d'impact (voir PR3.1), le chapitre 11, et plus particulièrement la section 11.2.4, présente le programme de suivi du milieu humain proposé par GENIVAR. Dans le document de « Réponses aux questions et commentaires du MDDEP » (voir PR5.1), la section 11.2.4 fournit aussi des détails relativement au suivi de l'évolution de la cohésion sociale à Malartic au regard du projet d'Osisko. Les suivis seront réalisés en période de construction, en exploitation et à la période de fermeture.

22. Osisko prévoit pour la réalisation de son projet démolir 5 institutions publiques situées au cœur de la ville soit près de l'église de Malartic et de la rue Royale, des immeubles qui ont en moyenne 60 ans d'histoire dans une ville qui fête ses 70 ans en 2009. Elle prévoit les remplacer par des immeubles à construire dans un secteur éloigné du centre-ville. Quel en est l'impact sur la vitalité économique et sociale du centre-ville ? Est-ce que cela affecte l'appartenance sociale des malarticois à leur ville ? Si oui comment ?

Réponse Osisko :

Les nouveaux bâtiments institutionnels sont construits à l'intérieur de la trame urbaine actuelle de Malartic ou à sa périphérie immédiate dans le secteur de relocalisation au nord-ouest de la ville, lequel se trouve à moins d'un kilomètre du centre-ville.

La relocalisation de ces institutions a été planifiée avec la collaboration de diverses parties : Ville de Malartic, Groupe de consultation de la communauté, et représentants locaux et régionaux des institutions impliquées (Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, Conseil d'établissement de l'école Saint-Martin, Comité de parents du CPE, ministère de la Santé et des services sociaux, Office municipal d'habitation). Elles ont été à l'écoute de la population et ont convenu des meilleurs emplacements pour ces bâtiments (voir la section 8.4 de l'étude d'impact – PR3.1). À la section 8.5.1.2 de cette étude, il est par ailleurs fait mention que le déménagement des institutions déplacera le cœur institutionnel de Malartic. Cette modification entraînera des déplacements plus importants pour les usagers de ces institutions qui résident dans la partie sud de Malartic, mais moindres pour ceux qui habitent au nord. L'effet est donc globalement neutre pour la population dans son ensemble.

La venue annoncée d'un commerce de grande surface à Malartic, découlant en partie de l'annonce du projet d'Osisko, sera bénéfique pour l'amélioration des services à la population qui le souhaite grandement comme l'a démontré le sondage de GENIVAR réalisé à l'automne 2007 dans le contexte de l'étude d'impact. Ce dernier et la relocalisation auront peu d'impacts sur les commerçants existants, puisque la nouvelle grande surface n'offrira pas de nouveaux magasins ni de locaux commerciaux locatifs. D'autre part, l'enquête de GENIVAR effectuée auprès des commerçants de Malartic dans le cadre de l'étude d'impact (voir la section 4.4.3.1 de ce document) révèle que 96 % des répondants appuient le projet d'Osisko. De plus, 63% des

commerçants qui ont répondu à l'enquête envisageaient que le chiffre d'affaires de leur entreprise augmenterait beaucoup ou assez en raison du projet (voir le rapport sectoriel de GENIVAR sur la consultation du milieu - PR8.10).

Enfin, tel que mentionné à la section 8.5.5.2 de l'étude d'impact, l'attachement au milieu sera probablement renforcé en raison des avantages qu'entraîneront les nouveaux bâtiments institutionnels pour la population de Malartic.

23. Relativement aux 5 institutions publiques touchées par le projet d'Osisko soit : l'école St-Martin, l'école Renaud, le H.L.M., le CPE (autrefois école protestante), la villa St-Martin (CHSLD) quant à la démolition de celles-ci et la construction d'immeubles en remplacement, qui négocie et décide avec Osisko au niveau régional ou provincial ? Depuis quand ? Les échéanciers prévus ?

Réponse Osisko :

L'annonce de la relocalisation possible du quartier sud, advenant des résultats de forage intéressants, fut faite publiquement à l'église le 4 mai 2006; celle-ci n'incluait aucune relocalisation des institutions.

L'annonce de la relocalisation des institutions nommées fut annoncée conjointement avec le Ville de Malartic le 6 novembre 2006 aux directions de chacune des institutions. Elle fut ensuite publicisée dans les journaux locaux (dont la couverture du Petit Journal) et discutée au GCC et au Conseil municipal.

Une autre date importante fut en septembre 2007: une présentation corporative à tous les ministères concernés (politique et administratif) a fait ressortir les questionnements des divers ministères et les partenariats recherchés dans la reconstruction des institutions.

Voyez les dates importantes pour chacun des organismes; il est à noter également que des permis ont été obtenus pour procéder aux travaux de la MRC et de la Ville de Malartic selon le cas, et que l'acquisition de terres appartenant au MRNF pour reconstruire les écoles ne s'est faite qu'après une négociation avec le Ville de Malartic et le Ministère.

ÉCOLE SAINT-MARTIN, ÉCOLE RENAUD

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Remplacement de ces 2 édifices par 3 structures neuves:

École des Explorateurs et École le Trait d'Union

Conception débutée décembre 2006

Construction débutée septembre-octobre 2008

Occupation visée août 2009 (pour la rentrée scolaire)

Négociation avec la CSOB

Protocole d'entente rédigé avec la CSOB

Support et approbation du directeur de l'immobilier pour le MEQ

Autorisation ministérielle conditionnelle pour aliénation obtenue.

Centre culturel et récréatif (joint à l'école Le Tremplin, vocation communautaire)

Conception débutée mars 2007 (avec la Ville de Malartic pour représenter l'aspect communautaire)

Construction à débiter avril 2009

Occupation visée décembre 2009

Négociation avec la CSOB (avec conditions de la Ville de Malartic)
Protocole d'entente rédigé avec la CSOB
Support et approbation du directeur de l'immobilier pour le MEQ
Autorisation ministérielle conditionnelle pour aliénation obtenue.

HABITATION GERMAIN PAQUETTE (HLM)

Conception débutée mai 2007
Construction débutée mars 2009
Occupation visée octobre 2009
Négociation avec l'Office municipal d'habitation de Malartic Approbation et support technique de la Société d'habitation du Québec (propriétaire)
Protocole d'entente à finaliser avec la SHQ
Transfert d'hypothèque à finaliser avec la SCHL

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BAMBIN ET CÂLIN

Conception débutée mars 2007
Construction débutée octobre 2008
Occupation visée septembre 2009
Négociation avec la CPE
Protocole d'entente rédigé avec la CPE
Approbation du concept et de la vente de l'immeuble du Ministère de la famille et des aînés
Approbation et permis remis avant l'occupation du bâtiment par le Ministère de la famille et des aînés

CHSLD VILLA ST-MARTIN

Conception débutée mars 2007
Construction à débiter avril 2009
Occupation visée avril 2010
Négociation avec le Centre de santé et de services sociaux de la vallée de l'or Conception réalisée en équipe avec le CSSSVO, l'Agence de santé régionale, la Corporation d'hébergement du Québec et le Ministère de la Santé et des services sociaux
Protocole d'entente rédigé avec le CSSSVO, l'Agence de santé régionale et le Ministère de la Santé et des services sociaux
Approbation du concept par toute l'équipe
Approbation et permis remis avant l'occupation du bâtiment par le MSSS.

La démolition des anciens édifices après le déménagement des occupants dans leurs nouveaux locaux est planifiée comme suit:

École Saint-Martin : automne 2009
École Renaud, HLM, CPE, Villa St-Martin : mai 2010

24. Qui et comment a-t-on mesuré les impacts sur la population de Malartic dus au fait de laisser celle-ci en dehors du dossier de ces 5 institutions et ce en regard du deuil à faire du passé et de l'histoire face à ces institutions de leur ville et aux liens à créer avec de nouvelles institutions ?

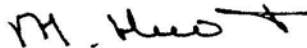
Réponse Osisko :

Tel que mentionné dans la réponse à la question 22, les parties impliquées dans le processus de relocalisation des institutions ont été à l'écoute de la population. Par ailleurs, l'étude

d'impact (voir le document PR3.1) mentionne à la section 8.5.6 qu'Osisko constituera un inventaire des éléments d'intérêt historique pouvant être associé aux bâtiments touchés et un dossier photographique détaillé. Les éléments ainsi répertoriés seront mis en valeur, notamment par le biais d'une exposition au musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue. L'inventaire des éléments d'intérêt qui sera constitué avant leur disparition et leur mise en valeur ultérieure permettront de conserver le souvenir de ces témoins historiques du développement de la communauté de Malartic.

Espérant le tout à votre convenance.

Cordialement,



Pour : Jean-Sébastien David
Vice-président, Développement durable